



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024006

Domaine : 4.1

Date de convocation : 6 décembre 2024

Date de l'affichage : 6 décembre 2024

Date d'affichage de la délibération : 13 décembre 2024

Objet : 06 – Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjointes au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER (à partir de 20h12), Conseillers Municipaux Délégués, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric Tournéret, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO

Absents : Monsieur Freddie PATER (jusqu'à 20h12)

Madame Yannick MAURICE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, action sociale et santé,

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de modifier les emplois :

- 1 Coordinateur secteur animation jeunesse en **Référent(e) secteur animation jeunesse** - catégorie B et C de la filière animation, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**

095-219502185-20241212-2024006-DE  
Date de réception : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024

- 1 **Animateur des ateliers ouverts**, cadre d'emplois de catégorie B et C, filière animation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier les emplois suivant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

A/ Le poste de **Coordinateur secteur animation jeunesse** est modifié comme suit : **Référent(e) secteur animation jeunesse** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Assurer l'élaboration et la mise en œuvre du projet de secteur et des projets pédagogiques de chaque dispositif du Secteur Animation Jeunesse, dans le cadre réglementaire et en cohérence avec le projet de service (projets sociaux)
2. Diriger le club 11/15 ans les mercredis et les vacances
3. Développer le partenariat et animer le réseau jeunesse local
4. Participer à l'animation globale des deux centres sociaux.

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière animation.

B/ 1 **Animateur des ateliers ouverts** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Accompagner les enfants de 6 à 11 ans inscrits aux activités éducatives proposées dans le cadre des ateliers ouverts et de l'accompagnement à la scolarité.
2. Favoriser le soutien à la parentalité
3. Participer à l'animation globale des deux Centres Sociaux
4. Développer des ateliers d'expression

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière animation.

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire,

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice,

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20241212-2024006-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024